

REFERENTE HANDICAP FORMATION

Un accompagnement personnalisé pour réussir vos formations



Vous avez des besoins particuliers ?

Notre organisme de formation s'engage à rendre ses formations **accessibles au plus grand nombre et à prendre en compte, dans la mesure du possible, les besoins des personnes en situation de handicap.**

Si vous êtes en situation de handicap, ou si vous pensez avoir besoin d'un aménagement particulier, notre **référénte handicap** est votre interlocuteur privilégié.

💬 **N'hésitez pas à le contacter avant ou dès le début de la formation.**

Carole Chardon 03 80 34 16 23 ou carole.chardon@pole-gerontologie.fr

Il est recommandé de la contacter avant la formation ou dès son démarrage afin d'anticiper les besoins et d'étudier les solutions les plus adaptées.



La référente handicap vous accompagne

Elle peut notamment vous aider à :

- ✓ préparer votre entrée en formation ;
- ✓ échanger sur vos besoins en toute confidentialité ;
- ✓ étudier les aménagements pédagogiques, techniques ou organisationnels envisageables ;
- ✓ adapter, lorsque cela est possible, les conditions de déroulement de la formation ;
- ✓ faciliter les échanges avec votre employeur ou les partenaires concernés (avec votre accord) ;
- ✓ vous orienter vers les dispositifs ou interlocuteurs spécialisés si nécessaire ;
- ✓ suivre le bon déroulement de votre parcours.



Le handicap n'est pas toujours visible

80 % des situations de handicap sont dites "invisibles".

Certaines situations de handicap sont visibles, d'autres non. Les besoins peuvent être permanents, temporaires ou évolutifs, et concerner des dimensions très diverses du parcours de formation.

Vous êtes peut-être concerné(e) si vous vivez avec :

 un trouble DYS (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie...)

 un TDAH

 un trouble du spectre de l'autisme

 une déficience auditive

 une déficience visuelle

 une maladie chronique (diabète, sclérose en plaques, maladie de Crohn...)

 une fatigue chronique ou une maladie invalidante

 des douleurs chroniques ou des troubles musculosquelettiques

 un trouble psychique (anxiété, dépression, troubles bipolaires...)

 des difficultés cognitives, attentionnelles ou de concentration

 **Même si votre handicap ne se voit pas ou n'est pas reconnu administrativement, un échange peut permettre d'identifier des ajustements utiles pour sécuriser votre parcours de formation, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement.**



Ensemble, trouvons les solutions adaptées

Selon vos besoins, il est possible d'envisager par exemple :

-  des supports de formation adaptés ou de l'envoi anticipé de certains documents
- II** un rythme ou des pauses aménagés
-  une adaptation de l'environnement de formation
-  des outils ou aides techniques
-  des modalités pédagogiques adaptées
-  toute autre solution compatible avec les objectifs de la formation.

Chaque situation est étudiée individuellement, dans le respect de la confidentialité, au regard des objectifs visés et des possibilités d'aménagements de la prestation.

Information à destination des commanditaires

Le commanditaire joue un rôle important dans l'anticipation des besoins d'adaptation et dans la bonne circulation de l'information, dans le respect de la confidentialité et avec l'accord de la personne concernée.

À ce titre, il est recommandé au commanditaire de :

- relayer cette fiche auprès des participants
- inviter les personnes concernées à prendre contact le plus tôt possible avec la référente handicap
- signaler, avec l'accord du participant, toute situation nécessitant une étude d'aménagement
- contribuer, si besoin, à la recherche de solutions adaptées en lien avec l'organisme de formation.

Lorsque cela est nécessaire, les échanges avec le commanditaire permettent de préciser les contraintes du contexte de travail, les possibilités d'ajustement et les modalités de coordination utiles à la réussite du parcours de la formation.

Confidentialité

Les échanges relatifs à une situation de handicap sont traités avec discrétion et confidentialité. Les informations ne sont partagées qu'avec les personnes strictement nécessaires à la mise en place des adaptations, et avec l'accord de la personne concernée, sauf obligation particulière.